

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 2 février 2015

Absents ayant donné pouvoir : Martine FARRAS, Catherine BERGEON, Karine PINEAU, Jacky BARTHELEMY, Jacqueline JOHANNEL, Marcel BEGAUD

Absents : Bruno SAMZUN

Monsieur le maire présente ses vœux à l'occasion de cette première réunion de conseil municipal de l'année 2015 à l'ensemble du conseil municipal.

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour. En ce qui concerne le procès-verbal de la dernière réunion du 17 décembre 2015, il demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur SAUNIER souhaite faire deux remarques :

- en ce qui concerne le paragraphe relatif à la culture, il est évoqué dans le compte rendu la convention de partenariat passée avec le Théâtre de la Coupe d'Or afin de permettre aux agents de la médiathèque d'encaisser et de reverser à la Coupe d'Or les recettes de billetterie des spectacles programmés à Marennes. Il souhaiterait disposer de la convention ;

*Monsieur le maire va la transmettre à tous les conseillers municipaux dans les meilleurs délais.*

- en ce qui concerne la question diverse relative à l'écotaxe sur l'Ile d'Oléron, il rappelle que dans le compte rendu, le maire dit que ce projet d'écotaxe sera peut-être examiné en commission générale par la commune. Il demande s'il y aura bien une commission générale.

*Monsieur le maire souligne qu'il s'agit plus d'une question diverse que d'une observation sur le procès-verbal. Il informe qu'il a adressé au début du mois de janvier au président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron une lettre dans laquelle il exprime son souhait d'avoir des réponses aux questions légitimes que la commune de Marennes se pose. Il a rencontré le président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron au cours d'une des réunions à la Maison des Initiatives et des Services et a évoqué son courrier. Le président de la communauté de communes lui a répondu qu'il avait bien reçu sa lettre. Il n'a toutefois pas répondu expressément aux questions posées dans le courrier. Il confirme qu'il y aura bien une commission générale lorsque la commune disposera des éléments.*

*Monsieur le maire a adressé également un courrier au président du Conseil général suite à une réunion à huis clos organisée par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, en présence de trois agents du Conseil général, afin de savoir ce qui avait été dit au cours de cette réunion. Le président du Conseil général lui a répondu qu'il y avait bien eu une réunion avec trois agents du Conseil général. Toutefois, ces derniers n'auraient présenté aucun document relatif à cette écotaxe. Il précise qu'il n'y aura aucune décision du Conseil général avant le renouvellement du Conseil général.*

*Il informe par ailleurs que l'ensemble des résidents principaux de l'Ile d'Oléron a reçu un courrier du président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron sur l'écotaxe. Il confirme que les conseillers municipaux devront débattre de ce dossier en commission générale.*

Après ces remarques, le procès-verbal est soumis au vote du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité.

### ➤ TARIFS PUBLICS COMMUNAUX 2015

- A l'unanimité :

- Il est décidé de modifier la délibération sur les tarifs publics 2015 en date du 17 décembre 2014 afin de corriger la présentation des tarifs des thés dansants et des cautions et de revoir les tarifs pour la pose d'un échafaudage sur le domaine public.

*Monsieur DESHAYES rappelle que le but de la tarification des échafaudages est de limiter la présence excessive des échafaudages dans les rues.*

Monsieur SAUNIER demande quelles difficultés la commune a rencontrées.

*Monsieur DESHAYES explique que lors de l'application des tarifs votés le 17 décembre dernier, les entreprises ont souligné que les chantiers duraient plus de huit jours et que les tarifs fixés au-delà de huit jours étaient excessifs.*

Monsieur SAUNIER fait observer que cette proposition de modification va alléger le coût des entreprises.

*Monsieur DESHAYES souligne que cela va alléger aussi le coût pour les clients car les entreprises répercutent les tarifs de pose des échafaudages sur les particuliers.*

- Il est loué la salle du premier étage du centre d'animation et de loisirs au Cercle Marennais de Yoga, représenté par Madame Michèle GAUDIN, pour l'année 2015, pour le prix de 500,00 € et passé une convention de mise à disposition de la salle du centre d'animation et de loisirs avec le Cercle Marennais de Yoga.

## ➤ **VIE ASSOCIATIVE**

- A l'unanimité, il est accordé :

- une avance sur subvention aux associations suivantes :  
10 000,00 € au comité des fêtes ;  
1 500,00 € au Vélo-Club du canton de Marenes ;
- une subvention de 3 500,00 € à la coopérative de l'Ecole élémentaire Henri-Aubin pour permettre à plusieurs classes de l'Ecole élémentaire Henri-Aubin d'effectuer des voyages scolaires.

Monsieur SAUNIER souligne que l'avance sur subvention accordée au comité des fêtes est évidente. En ce qui concerne le Vélo-Club du canton de Marenes, il demande ce qui justifie cette avance.

*Monsieur MOINET informe que la course cycliste organisée par le vélo-club aura lieu en avril prochain. Par ailleurs, l'association doit faire face aux dépenses des licences en début d'année.*

Monsieur SAUNIER demande si cette association bénéficie d'autres subventions.

*Monsieur MOINET confirme que l'association bénéficie d'autres subventions.*

*Monsieur le maire informe qu'il a rencontré les membres de l'association. Il les a invités à rencontrer la communauté de communes car cette association se situe à une échelle cantonale. Elle a un niveau de compétition qui nécessite qu'elle passe un cap. Ses collègues de la communauté de communes vont en discuter.*

Monsieur SAUNIER fait observer que dans le nom de l'association, il y a canton de Marenes.

*Monsieur le maire estime qu'il est logique que cette association soit traitée à l'échelle intercommunale.*

## ➤ **CULTURE**

- A l'unanimité :

- Il est inscrit au budget de l'exercice en cours une somme de 4 227,00 € correspondant à l'organisation d'une classe chanson avec l'artiste québécois Bori.

*Madame BALLOTEAU souligne que la commission "culture" a émis un avis favorable sur ce projet. Elle explique que Bori a déjà rencontré les enfants en décembre et janvier derniers. L'artiste va travailler sur un album pour enfants. Des ateliers sur l'écriture de textes et de musique vont être organisés. Le 21 mai, les enfants se produiront.*

- Il est sollicité une subvention de la région de 2 000,00 € au titre du contrat régional de développement durable 2014-2016, pour le projet Bori.
- Il est passé une convention d'accueil de spectacles en commun avec le Théâtre de la Coupe d'Or pour l'organisation de divers spectacles jusqu'à juin 2015.

*Madame BALLOTEAU informe que la commission "culture" a émis un avis favorable sur la programmation de ces spectacles.*

Monsieur SAUNIER demande si le conseil municipal vote le budget de chaque spectacle.

*Madame BALLOTEAU confirme qu'il s'agit de voter le budget de chaque spectacle.*

Monsieur SAUNIER souhaiterait que dès que la programmation des spectacles est établie, elle soit présentée au conseil municipal.

*Madame BALLOTEAU présentera la saison culturelle dès qu'elle sera arrêtée.*

#### ➤ **AERODROME**

- A l'unanimité, il est loué à Monsieur Johnny GUERIN, domicilié 11, rue Aristide Maillol à Saint-Sulpice de Royan (17200), une partie de terrain (420 m<sup>2</sup>) situé le long de la piste de l'aérodrome pour le prix annuel de 907,20 €, soit 2,16 € le mètre carré, et passé un bail de location avec Monsieur GUERIN.

Monsieur SAUNIER demande où sont situés ces terrains par rapport à l'aéro-club.

*Monsieur MOINET précise qu'ils sont situés dans le prolongement des bâtiments existants à l'est.*

#### ➤ **PATRIMOINE COMMUNAL**

- A l'unanimité, il est cédé gratuitement au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime les petites parcelles communales sur lesquelles sont implantés des postes refoulement (parcelle BA n° 107, 15 m<sup>2</sup> ; parcelle BB n° 69, 10 m<sup>2</sup> ; parcelle AY n° 34 p, 20 m<sup>2</sup> ; parcelle BE n° 13p, 20 m<sup>2</sup>).

Monsieur SAUNIER demande ce qu'il reste comme compétences au Syndicat Intercommunal Marennes-Bourcefranc.

*Monsieur le maire informe que le syndicat intercommunal a comme compétences la piscine et l'entretien de la plage.*

Monsieur SAUNIER souligne que pourrait se poser la question du transfert de compétences à la communauté de communes.

*Monsieur le maire explique que ce transfert avait été proposé à la communauté de communes qui l'a refusé, toutes les communes n'étant pas concernées par cette compétence. Il souligne que la préfète, qui a examiné la liste des syndicats, n'a pas fait d'observation particulière sur le syndicat intercommunal. Il y a quelque temps, il avait été envisagé que Saint-Just-Luzac fasse partie du syndicat intercommunal car la commune rejette ses effluents dans la station d'épuration de Marennes-Bourcefranc. Cela ne s'est pas fait à l'époque.*

*Monsieur le maire informe que pour l'instruction des permis de construire, une mutualisation va se faire au niveau de la communauté de communes. La commission de mutualisation, au sein de la communauté de communes, va se saisir des questions de mutualisation. La mutualisation ne signifie pas que toutes les communes sont concernées.*

#### ➤ **DIVERS**

- A l'unanimité, il est passé une convention avec la SPA de Saintes pour l'accueil des animaux errants sur la commune, la participation de la commune pour l'année s'élevant à 1 464,21 €.

#### ➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- A l'unanimité, il est procédé à la suppression de deux postes d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à des changements de grade.

#### ➤ **COMPTABILITE - FINANCES**

- A l'unanimité :

- Il est procédé, par anticipation, à l'ouverture des crédits suivants, en section d'investissement, sur le futur budget 2015 :

- dépenses : article 2315 - chapitre 041 ..... + 5 966,00 €
- recettes : article 238 - chapitre 041 ..... + 5 966,00 €

- Il est supprimé la régie de recettes pour les horodateurs.

Monsieur SAUNIER demande la confirmation que le stationnement reste bien limité à une demi-heure.

*Monsieur DESHAYES le confirme. Il souligne que les places minutes mises en place dans le centre-ville marchent bien.*

*Monsieur le maire informe que la commune travaille actuellement sur le stationnement dans le centre-ville afin de créer des places de parking.*

### ➤ VOIRIE COMMUNALE

- A l'unanimité, il est décidé d'intégrer dans la voirie communale les voiries des lotissements "La Boirie 1" et "La Boirie 2".

*Monsieur le maire souligne qu'il est demandé au conseil municipal de donner son accord de principe, avant dernière étape avant l'intégration de tout lotissement présentant la garantie que dans les dix prochaines années, il ne sera pas demandé à la commune de réaliser des travaux dans ce lotissement. Il rappelle que l'action d'intégrer les lotissements dans la voirie communale a été engagée dans le mandat précédent. Il souligne que dès lors que l'intégration a été réalisée, l'entretien des espaces verts, le passage de caméra et l'entretien des réseaux reviennent à la charge de la commune. Il informe qu'il reste encore des lotissements pour lesquels la demande d'intégration a été présentée à la commune, mais n'a pas encore été validée par le conseil municipal : soit parce que les colotis n'ont pas accepté de réaliser les travaux demandés par la commune, soit parce que la commune est en attente de l'amélioration de l'existant et que soient réalisés des aménagements de surface. Il rappelle que pour les lotissements "Les Saulniers 1, 2 et 3", ça a bien fonctionné. Pour "La Boirie 1 et 2", les colotis ont été compréhensifs.*

*Monsieur MOINET précise que pour "La Boirie 1", les travaux ont été réalisés. Pour "La Boirie 2", il fallait que les réseaux d'assainissement soient conformes. Cela a demandé du temps. Le syndicat des eaux a donné son accord.*

*Monsieur le maire rappelle que la commune a intégré récemment dans la voirie communale les lotissements "Bonsonge" et "Les Ostréicoles".*

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SAUNIER rappelle que M. Thomas GABILLAUD devait faire une restitution de son voyage, le conseil municipal lui ayant attribué une subvention pour ce voyage.

*Monsieur le maire va demander à M. GABILLAUD de procéder à la restitution de son voyage.*

- Monsieur SAUNIER informe qu'au niveau du cordon dunaire, côté océan, on peut observer la présence de grosses pierres, des plaques de goudron, des amas de glaise, etc.

*Monsieur DESHAYES informe que les travaux de renforcement du cordon dunaire doivent reprendre cette semaine.*

- Monsieur SAUNIER indique que sur le cordon dunaire, à hauteur du tuyau d'évacuation, il y a un trou donnant accès aux pompes qui n'est pas signalé.

*Monsieur le maire va faire examiner cette question par les services.*

- Monsieur SAUNIER souligne que le gros bac situé à l'angle de la rue Dubois-Meynardie et la rue Pasteur masque la vue. Il note que, à partir de la rue du Commandant Lucas, le tronçon de la rue Dubois-Meynardie jusqu'à la rue Pasteur ne se situe plus en zone 20. Or des vélos roulent en sens inverse dans ce tronçon de rue. Il pourrait y avoir un problème.
- Monsieur le maire informe qu'une visite du chantier de l'hôpital sera organisée au printemps.
- Monsieur SAUNIER demande si la réglementation impose la mise en place d'un panneau pendant les travaux sur une maison.

*Monsieur MOINET informe qu'en cas de permis de construire, il faut mettre le panneau deux mois avant les travaux et pendant les travaux.*

La séance est levée à 20 h 50.